



BTS MCO

BTS Management Commercial Opérationnel RNCP 38362

ALTERNANCE

Formation en alternance
en mixité de public

Dates de formation :
de septembre 2026 à juin 2028

Durée : 2 ans – 1350 H

Rythme de l'alternance dès la 1^{ère} année :
→ 2 j/semaine en centre de formation
→ 3 j/semaine en entreprise

Condition d'admissibilité :
être titulaire d'un Baccalauréat général,
technologique ou professionnel

Période d'inscription :
1^{ère} année : Parcoursup à partir de février
2^{ème} année : contactez-nous à
ufa@sta-flers.fr

Inscription définitive à compter de la signature du
contrat d'alternance.

Statut :
→ Contrat d'apprentissage (29 ans maximum sauf
exceptions prévues par la loi)
→ Contrat de professionnalisation également
possible
→ Formation continue

OBJECTIFS

Le titulaire du BTS MCO est un **professionnel de l'activité commerciale et de son développement, de la gestion courante d'une unité commerciale et du management d'une équipe commerciale**. On le retrouve en points de vente (offre de produits) ou en agences (offre de services) dans différents secteurs d'activité comme la grande distribution (alimentaire ou spécialisée), l'immobilier, la banque, l'assurance, les concessions automobiles et la logistique par exemple.

Il prend en charge la **relation client dans sa globalité ainsi que l'animation et la dynamisation de l'offre**. Il assure également la **gestion opérationnelle de l'unité commerciale** (opérations courantes, analyse des performances, prévision de l'activité) ainsi que le **management de son équipe commerciale**.

Niveau 5

Date d'échéance d'enregistrement : 31/12/2028

Certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SECTEURS D'ACTIVITE

- ◆ Commerce ◆ Banque
- ◆ Immobilier ◆ Assurance

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

- ◆ Chef(fe) des ventes / de rayon
- ◆ Manager de rayon / caisse
- ◆ Manager de la relation client
- ◆ Responsable de drive
- ◆ Responsable secteur ou département
- ◆ Conseiller(re) clientèle

COMPÉTENCES VISÉES

- ◆ **Développement** de la relation client et vente conseil
- ◆ **Animation et dynamisation** de l'offre commerciale
- ◆ **Gestion** opérationnelle
- ◆ **Management** des équipes commerciales

POURSUITE D'ETUDES

Avec un BTS MCO validé, les diplômés peuvent poursuivre en licence du domaine commercial, en licence LMD (L3 E-commerce et marketing, L3 en économie-gestion ou en sciences de gestion), en licence banque-assurance pour devenir, par exemple, agent général d'assurance, attaché commercial, chargé d'affaires ou chargé de clientèle.

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES/METHODES PEDAGOGIQUES :

Contrôle en cours de formation (épreuves écrites et orales) et partiels en fin de semestre, avec remise de bulletins de notes et appréciations de l'équipe pédagogique.

Un bilan individuel d'acquisition des compétences et des savoirs est réalisé en fin de chaque semestre.

Les cours ont lieu en présentiel, à 100 % : cours théoriques, cours pratiques, évaluations régulières.

UNITÉS DE FORMATION

- ◆ Culture Générale
- ◆ Anglais
- ◆ Culture Economique Juridique et Managériale (CEJM)
- ◆ Développement de la relation client et vente conseil
- ◆ Animation et dynamisation de l'offre commerciale
- ◆ Gestion opérationnelle
- ◆ Management de l'équipe commerciale
- ◆ LV2 facultative (allemand ou espagnol)

Date d'ouverture de la première session
au Campus de Flers : 1^{er} septembre 2021

**Résultats
2024 - 2025**

[InserJeune](#)

Taux de réussite examen : 100 %
Taux de poursuite d'études : 100 %
Taux d'insertion dans l'emploi : 0 %

Retrouvez toutes nos statistiques
sur notre site internet

RÉMUNÉRATION EN APPRENTISSAGE

**Salaire minimum brut mensuel d'un salarié en contrat
d'apprentissage en vigueur au moment de la signature du contrat :**

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti		
	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
2025-2026			
BTS 1 ^{ère} année	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
BTS 2 ^{ème} année	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Accessibilité :



Vous êtes en situation de
handicap ?

Contactez-nous, nous
étudierons les modalités
d'accueil.

AIDE AUX EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) APPRENTI(E)

Les entreprises bénéficient de l'exonération des cotisations salariales et de la CSG-CRDS, dans la limite de 50 % du SMIC, ainsi que d'une aide de 4500 € pour les employeurs de moins de 250 salariés et de 1500 € pour les autres.

De plus une aide de 6000 € est versée aux entreprises pour l'embauche d'apprentis en situation de handicap.